

MIDI-PYRÉNÉES

Axe 7 : ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (HANDICAP-FAMILLE)

Accueillir dans nos établissements les personnes trans et non binaires

Contexte

Les établissements de santé et médico-sociaux sont de plus en plus confrontés à la question de la transidentité. Malgré les évolutions légales et sociétales récentes (facilitation du changement d'état civil, reconnaissance de la transphobie comme motif de discrimination), de nombreux constats révèlent encore des difficultés :

- expériences négatives avec des professionnels non formés,
- renoncements aux soins dus aux préjugés,
- inconfort dans la relation de soin,
- ruptures de parcours de santé. Former les professionnels est donc indispensable pour améliorer l'accueil, adapter les pratiques et garantir une prise en charge respectueuse et éthique.

Objectifs

Accompagner les établissements et l'ensemble des professionnels concernant l'accueil, l'accompagnement et la prise en soin des personnes trans dans le cadre des actes médicaux quotidiens. En conséquence, cette formation contribuera à la prévention des ruptures dans les parcours de soins des personnes trans.

Les objectifs spécifiques de la formation porteront sur :

- Mobiliser les bases juridiques liées à l'identitovigilance et à la discrimination ;
- Organiser, face à chaque situation, la façon dont sont prises les décisions en s'assurant d'être dans une démarche éthique ;
- Outiller les personnels afin qu'ils mettent en place une relation adaptée facilitant leur action (accueil, accompagnement, prise en soin, ...) ;
- Déconstruire les préjugés attachés à ces populations.

Renseignements complémentaires

Contacts : Fatima SARAIVA (f.saraiva@anfh.fr) - Béatrice FABRE (b.fabre@anfh.fr)

Public

**Médecins et personnels soignants, Personnel administratif, Référents parcours-patients
(attachés administratifs, direction et coordinateurs parcours-patients)**

**Exercice
2026**

**Code de formation
ESMS01**

**Nature
AFN**

**Organisé par
En cours d'achat**

**Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**